

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 26 juin 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Didier KHELFA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **CHL-006-17944/25/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association des apprentis d'Auteuil pour le dispositif "La Toulaine" dans le cadre du plan Logement d'Abord - Approbation d'une convention 132072**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de son engagement dans le cadre du plan quinquennal Logement d'Abord, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'insertion des jeunes en difficulté en développant des solutions de logement et d'accompagnement adaptés.

Par délibération n° CHL-013-16508/24/BM, le Bureau de la Métropole a approuvé l'octroi d'un soutien financier au dispositif « La Toulaine » de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, sortis d'un établissement de protection de l'enfance depuis moins de 3 ans et ayant besoin d'un soutien personnel et professionnel. Lieu d'écoute et de rencontre pour les jeunes, ce dispositif a vocation à les conseiller dans leurs démarches d'insertion voire, si nécessaire, à assurer un accompagnement plus renforcé, et *in fine* prévenir toute dégradation de leur situation.

L'effectif d'accompagnement restant réduit pour répondre aux besoins (liste d'attente malgré une file active d'environ 200 jeunes) et les problématiques d'accès au logement importantes pour plus de la moitié des jeunes reçus, ce soutien de la Métropole a permis le financement d'un poste de travailleur social supplémentaire pour les accompagner spécifiquement sur cet enjeu. La Fondation a pu s'engager, de son côté, à mettre à disposition un logement pour permettre une mise à l'abri temporaire de jeunes étant dans des situations d'urgence, le temps de trouver une solution adaptée et plus pérenne.

Dans le cadre de la poursuite de cette action, la Fondation des Apprentis d'Auteuil sollicite une subvention d'un montant de 47 000 euros au titre de l'exercice 2025 (n° MGDIS 11713).

Afin de soutenir cette action, au même titre que les autres actions menées dans le cadre de l'AMI "territoires de mise en oeuvre accélérée du logement d'abord", la Métropole bénéficie d'un appui financier de la Délégation interministérielle à l'hébergement et d'accès au logement (Dihal).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion notamment son article 28 ;

- La loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance ;
- La délibération n° CHL-001-13587/23/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 ;
- Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 ;
- La délibération n° CHL 013-10028/21/BM du Bureau de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 avec l'Etat dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » ;
- La délibération n° CHL-002-14849/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord ;
- La délibération n° CHL 001-16778/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024 approuvant l'avenant n° 1 à convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'Etat dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » ;
- La délibération n° CHL-013-16508/24/BM du Bureau de la Métropole du 10 octobre 2024 approuvant l'attribution d'une subvention à la Fondation des Apprentis d'Auteuil pour le dispositif "La Touline" dans le cadre d'une convention annuelle ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole a défini dans son Programme Local de l'Habitat des objectifs pour améliorer l'insertion des jeunes en difficulté par le développement d'une offre de logements et d'un accompagnement adapté ;
- Que la Métropole s'est engagée, au côté de l'Etat, pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord ;
- Que la Fondation des Apprentis d'Auteuil souhaite, dans le cadre du dispositif « La Touline », continuer son action de soutien à l'accès au logement des jeunes sortant d'un établissement de protection de l'enfance ;
- Que pour se faire, elle sollicite la Métropole pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2025 ;
- Que la Métropole entend répondre favorablement à cette demande.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant de 47 000 euros à la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

**Article 2 :**

Est approuvée, la convention annuelle d'objectifs 2025 entre la Fondation des Apprentis d'Auteuil et la Métropole ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 à hauteur de 80% et sur l'exercice 2026 à hauteur de 20% en section fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 501.

Ces crédits relèvent de la politique « Aménagement de l'Espace », de la sous-politique « Stratégie Territoriale » « programme Etudes urbaines et stratégiques » et seront exécutés par le service gestionnaire 3DCTH.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Logement, Habitat,  
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER